

JURISTE / CONSEILLER TECHNIQUE

Offre n° 0013240927000229

Publiée le 27/09/2024



Synthèse de l'offre

Employeur : AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE 13 (ATD 13)

Lieu de travail : Technoparc du Griffon Bât 12A, Vitrolles (Bouches-du-Rhône)

Poste à pourvoir le : 01/01/2025

Date limite de candidature : 15/11/2024

Type d'emploi : Emploi permanent - vacance d'emploi

Motif de vacance du poste

Poste vacant suite à une mutation vers autre collectivité

Détails de l'offre

Famille de métiers : Affaires juridiques > Prévention des risques juridiques et contentieux

Grade(s) recherché(s) : Attaché

Métier(s) : [Responsable des affaires juridiques](#)

Ouvert aux contractuels : Oui, à titre dérogatoire par rapport aux candidatures de fonctionnaires ([Art. L332-14 du code général de la fonction publique](#))

Un contractuel peut être recruté sur ce poste dans l'attente de recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat proposé ne peut excéder un an, renouvelable dans la limite d'une durée totale de 2 ans.

Temps de travail : Temps complet

Télétravail : Oui

Management : Non

Descriptif de l'emploi :

L'Agence Technique Départementale des Bouches-du-Rhône, établissement public administratif départemental, partenaire privilégié des collectivités territoriales et des établissements publics du 13, a deux missions principales : le conseil technique et juridique aux collectivités adhérentes et la formation des élus locaux

Missions / conditions d'exercice :

Au sein d'une équipe juridique dynamique de 4 agents, sous l'autorité du Directeur, vous êtes en charge de l'assistance et du conseil auprès des 127 collectivités bucco-rhodaniennes adhérentes, sur des problématiques relevant de tous les domaines de la gestion locale.

Vous apporterez aux maires et aux élus, sous forme de notes, des réponses objectives et pratiques adaptées à leurs interrogations afin que les actions et les projets des collectivités soient mis en oeuvre dans un environnement sécurisé. Vous serez amené à vous déplacer sur l'ensemble du département pour aller dans les communes et rendre compte du travail de l'ATD.

Vous assurez la veille juridique et participez à l'élaboration des publications juridiques de l'agence.

Enfin, vous serez amené à concevoir et animer des sessions de formation à destination des élus locaux sur l'ensemble du territoire départemental.

Toute l'équipe de l'ATD13 est disponible pour vous accueillir et vous accompagner dans votre prise de fonctions.

Le poste est éligible à 2 journées de télétravail hebdomadaires.

Les agents de l'ATD13 bénéficient de l'application du RIFSEEP, de la participation employeur aux mutuelle santé et prévoyance, d'une participation aux frais de transports publics.

Ils profitent également, des tickets restaurant et de l'adhésion au CNAS.

Enfin, les locaux de l'ATD13, spacieux (chaque agent bénéficie d'un bureau individuel) sont accessibles en transports en commun depuis Aix-en-Provence et Marseille, et un parking est réservé aux agents.

Profils recherchés :

Titulaire du concours d'Attaché territorial, disposant, si possible d'un Master 2 en Droit public, vous possédez des connaissances approfondies de l'environnement institutionnel territorial.

Rigoureux(se), polyvalent(e), vous êtes également reconnu(e) pour votre aisance rédactionnelle, votre esprit de synthèse et votre aptitude au dialogue et à l'oralité.

Disponible, autonome, d'un tempérament dynamique, vous appréciez le travail en équipe.

Vous avez une pratique aisée des outils bureautiques et possédez le Permis B.

REJOIGNEZ L'EQUIPE DE L'ATD13 !

Contact et modalités de candidature

Contact : 0442467120

Informations complémentaires :

Les candidatures sont à adresser à l'attention de Madame la Présidente, par mail :

olivier.gassend@atd13.fr

gisele.mathevon@atd13.fr

Pour tous renseignements 04 42 46 71 20

Adresse de l'employeur : AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE 13 (ATD 13)

>Technoparc du Griffon Bât 12A

13127 VITROLLES

Travailleurs handicapés

Conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le code général de la fonction publique. À titre dérogatoire, les candidats bénéficiant d'une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.